

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 10 janvier 2022</p>

L'an deux mille vingt-deux, le dix du mois de janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Lino Ventura, en raison de la crise sanitaire, séances sous la présidence de Madame Christine RICHARD, Maire.

Date de la convocation : 03 janvier 2022

Présents : Christine RICHARD, Maire ; Tania LANGLAIS, Joël DRONNE, Adjoint ; Marion BODINEAU, Émerik GILBERT, Maud LANGLAIS, Karine LAUNAY, Julien MICHELY, Wesley BOISARD, Conseillers Municipaux.

Excusés : Thierry MOREAU qui a donné pouvoir à Maud LANGLAIS, Joël FROGET qui a donné pouvoir à Tania LANGLAIS, Cédric CLAVREUL qui a donné pouvoir à Christine RICHARD, Marguerite DELVAL qui a donné pouvoir à Joël DRONNE, Erwan CARAËS qui a donné pouvoir à Tania LANGLAIS et Graziella LEBEAU qui a donné pouvoir à Christine RICHARD.

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures 05.

Secrétaire de séance : Julien MICHELY.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

ORDRE DU JOUR :

1. Terrains
2. Distributeur de pain
3. Questions diverses

DCM2022/01 – TERRAINS

- Comme évoqué lors de la dernière réunion, Madame le Maire a proposé à Monsieur Desmarres d'acheter son terrain 1 200 €, celui-ci a décliné l'offre. Le conseil municipal a décidé de ne pas faire de nouvelle offre.
- Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a rencontré une personne désireuse de vendre son terrain constructible à la commune. Le terrain a une contenance de 2 674 m² et il pourrait se vendre autour de 20 € le m². Cela permettrait à la commune d'avoir un peu de foncier à bâtir. Le conseil municipal est d'accord pour faire une proposition, sachant que ce terrain est situé dans la zone de droit de préemption urbain instauré par la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a rencontré, avec Joël Dronne, Adjoint, Monsieur Poirier, commercial de « Ma Baguette » et Monsieur Léone, boulanger à Tiercé pour discuter d'une éventuelle installation d'un distributeur de pain sur la commune. Madame le Maire propose au conseil municipal de partir sur un distributeur de pain d'occasion d'un montant de 6 000 € TTC qui sera installé à la place de la cabine téléphonique, Place de l'Église. Ensuite, une convention sera établie avec Monsieur Léone pour la mise à disposition du distributeur de pain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est d'accord par 2 voix CONTRE (Maud Langlais et Marguerite Delval), 0 ABSTENSION et 13 POUR.

QUESTIONS DIVERSES

1. Les travaux pour la fibre ont commencé aujourd'hui route de Huillé avec l'entreprise MARAIS de Durtal.
2. La route de Prignes sera barrée à partir de demain pour permettre les travaux de raccordement en eaux usées au 7 chemin des Perce-Neige.
3. Madame le Maire fait part aux conseillers qu'elle a envoyé un courrier à Monsieur de Latrolière Arnaud pour l'informer des nuisances occasionnées par la location de son terrain du côté des Druttières à l'Association Raven Squad. Celui-ci nous a répondu et confirmé qu'il mettait fin à cette mise à disposition de terrain.
4. Nous sommes toujours en attente de la signature chez le notaire pour le café.
5. Certains conseillers municipaux se demandent comment résoudre le problème de chien en divagation quand les propriétaires ne font pas le nécessaire malgré les avertissements, notamment chemin des Perce-Neige.
6. Le Conseil Municipal des Jeunes s'est tenu le 12 décembre en présence de 4 jeunes. Quelques idées sont ressorties de cette réunion, comme l'organisation d'une journée citoyenne avec animations, un pique-nique sans déchets, une journée sportive, etc.
7. Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a un rendez-vous mercredi avec un commercial pour de la vidéosurveillance.
8. La régularisation du chemin des Grands Champs suit son cours.
9. Le conseil municipal se demande comment faire pour ne plus que les gens du voyage stationnent sur le parking de la salle des fêtes.
10. Pour information, Monsieur Serge Boissel a un projet artistique au lavoir avec exposition des œuvres de la Maison PERCE-NEIGE.

Plus personne ne demandant la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21 h 10.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.